

Le Nord arrive... Les ministres et sous-secrétaires d'Etat, se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré. Voici le compte-rendu officiel de la délibération :

LA LEGION D'HONNEUR
Le Conseil s'est occupé de la prochaine promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
Le Ministre de l'Intérieur a fait signer un mouvement, aux termes duquel M. Richard, directeur de la Mutualité, est nommé directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur.

LES MUTINS
Le Ministre de la Guerre a entretenu le Conseil des mesures qui pourraient être prises, à l'égard des militaires qui auraient encouru des condamnations pour des actes d'indiscipline, commis au moment du maintien de la classe. Le Conseil tenant compte de la conduite des intéressés s'est arrêté à une certaine nombre de mesures individuelles.

L'AFFAIRE DES ARCHIVES
Une commission d'enquête sera nommée par le ministère de l'Instruction publique, pour examiner l'affaire des archives.

Les obsèques de M. Jules Claretie
membre de l'Académie Française

Paris, 27 décembre. — C'est ce matin, à dix heures, qu'ont été célébrées, en l'église de Saint-Philippe du Roule, aux frais de la Comédie Française, les obsèques de M. Jules Claretie.

Dès huit heures du matin, un service d'ordre était organisé autour de l'église, où le corps avait été déposé à huit heures du matin. A dix heures, on est obligé de fermer les portes de l'église, parce qu'il n'y a plus une seule place dans la nef.

On remarquait les membres de l'Académie Française présents à Paris; tous les artistes de la Comédie Française; un grand nombre d'artistes des autres théâtres de Paris et de nombreux parlementaires.

Après le service, le cortège se met en marche pour le Père-Lachaise. Les honneurs militaires sont rendus par un régiment d'infanterie, accompagné de compagnies des 110^e et 102^e, avec la musique du 24^e.

An Père-Lachaise, des discours ont été prononcés au nom du Gouvernement par M. Viviani, ministre de l'Instruction publique; au nom de l'Académie, par M. Brieux; au nom de la Société des Gens de Lettres, par M. Georges Lecomte; au nom de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, par M. Robert de Flers; au nom de la critique dramatique, par M. Adolphe Brisson; au nom des Sociétaires de la Comédie Française, par M. Mounet-Sully; et enfin, au nom de la presse, par M. Paul Strauss.

Chambre des Députés
Séance du samedi 27 décembre
Présidence de M. Deschanel, président
La séance est ouverte à 3 h. 25.

ORDRES SUPPLÉMENTAIRES POUR 1913
M. P. David dépose sur le bureau un projet de loi, tendant à modifier les articles 102 et 103 du décret du 10 août 1912, applicables à 1913. Sur rapport de M. Clemenceau, rapporteur général, le cahier de crédits est adopté par 290 voix contre 70.

DEUX PROJETS DE RESOLUTION
La Chambre aborde ensuite la discussion d'une proposition de résolution de M. de Lamoignon, tendant à modifier le décret du 10 août 1912, applicables à 1913. Sur rapport de M. Clemenceau, rapporteur général, le cahier de crédits est adopté par 290 voix contre 70.

REPRISE DE LA SEANCE
La séance est reprise à 6 heures. Il y a environ quarante députés présents.

BLOC - NOTES
LE BILLARD

Voilà un jeu bien délaissé — encore qu'il ait ses fervents — depuis que les jeunes gens s'adonnent de plus en plus à tous les sports athlétiques. Il date du quinzième siècle. Louis XIV, Napoléon et Jules Grévy jouaient au billard, qui est une récréation délicate, amusante et hygiénique.

Chaque peuple a son billard particulier. Le billard anglais ne ressemble pas au nôtre, qui est différent de celui des Chinois. Car les Chinois eux-mêmes ont le leur, et plus en plus compliqué et moins savant et ressemble au billard hollandais.

Le carambolage est un art qui a ses maîtres, dont les plus connus ont été l'Anglais Robert; les Américains Blosson et Beckon; les Français, Feytaud, celui qui a inauguré le jeu de la table; Saurer, qui a découvert le jeu d'effet; Mingot, l'auteur de l'effet rétrograde, et le plus célèbre de tous, Vigoroux.

On sait que les billards sont taxés. Paris paye 60 francs par an; les autres villes payent 30 francs par an; les autres villes payent 15 francs pour les villes de 10.000 à 50.000 habitants; 6 francs pour les autres villes.

Malgré cela, il y avait encore, en France, en 1913, 85.845 billards déclarés et 801 non déclarés. C'est naturellement le département de la Seine qui en possède le plus : 7.067; puis viennent la Seine-et-Oise, avec 7.067; la Seine-et-Marne, 3.025; la Loire, 2.102; l'Oise, 2.064; la Gironde, 2.059; la Vendée, 1.346; le Rhône, 1.205.

Le Nord arrive... Les ministres et sous-secrétaires d'Etat, se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré. Voici le compte-rendu officiel de la délibération :

LA LEGION D'HONNEUR
Le Conseil s'est occupé de la prochaine promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
Le Ministre de l'Intérieur a fait signer un mouvement, aux termes duquel M. Richard, directeur de la Mutualité, est nommé directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur.

LES MUTINS
Le Ministre de la Guerre a entretenu le Conseil des mesures qui pourraient être prises, à l'égard des militaires qui auraient encouru des condamnations pour des actes d'indiscipline, commis au moment du maintien de la classe. Le Conseil tenant compte de la conduite des intéressés s'est arrêté à une certaine nombre de mesures individuelles.

L'AFFAIRE DES ARCHIVES
Une commission d'enquête sera nommée par le ministère de l'Instruction publique, pour examiner l'affaire des archives.

Les obsèques de M. Jules Claretie
membre de l'Académie Française

Paris, 27 décembre. — C'est ce matin, à dix heures, qu'ont été célébrées, en l'église de Saint-Philippe du Roule, aux frais de la Comédie Française, les obsèques de M. Jules Claretie.

Dès huit heures du matin, un service d'ordre était organisé autour de l'église, où le corps avait été déposé à huit heures du matin. A dix heures, on est obligé de fermer les portes de l'église, parce qu'il n'y a plus une seule place dans la nef.

On remarquait les membres de l'Académie Française présents à Paris; tous les artistes de la Comédie Française; un grand nombre d'artistes des autres théâtres de Paris et de nombreux parlementaires.

Après le service, le cortège se met en marche pour le Père-Lachaise. Les honneurs militaires sont rendus par un régiment d'infanterie, accompagné de compagnies des 110^e et 102^e, avec la musique du 24^e.

An Père-Lachaise, des discours ont été prononcés au nom du Gouvernement par M. Viviani, ministre de l'Instruction publique; au nom de l'Académie, par M. Brieux; au nom de la Société des Gens de Lettres, par M. Georges Lecomte; au nom de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, par M. Robert de Flers; au nom de la critique dramatique, par M. Adolphe Brisson; au nom des Sociétaires de la Comédie Française, par M. Mounet-Sully; et enfin, au nom de la presse, par M. Paul Strauss.

Chambre des Députés
Séance du samedi 27 décembre
Présidence de M. Deschanel, président
La séance est ouverte à 3 h. 25.

ORDRES SUPPLÉMENTAIRES POUR 1913
M. P. David dépose sur le bureau un projet de loi, tendant à modifier les articles 102 et 103 du décret du 10 août 1912, applicables à 1913. Sur rapport de M. Clemenceau, rapporteur général, le cahier de crédits est adopté par 290 voix contre 70.

DEUX PROJETS DE RESOLUTION
La Chambre aborde ensuite la discussion d'une proposition de résolution de M. de Lamoignon, tendant à modifier le décret du 10 août 1912, applicables à 1913. Sur rapport de M. Clemenceau, rapporteur général, le cahier de crédits est adopté par 290 voix contre 70.

REPRISE DE LA SEANCE
La séance est reprise à 6 heures. Il y a environ quarante députés présents.

BLOC - NOTES
LE BILLARD

Voilà un jeu bien délaissé — encore qu'il ait ses fervents — depuis que les jeunes gens s'adonnent de plus en plus à tous les sports athlétiques. Il date du quinzième siècle. Louis XIV, Napoléon et Jules Grévy jouaient au billard, qui est une récréation délicate, amusante et hygiénique.

Chaque peuple a son billard particulier. Le billard anglais ne ressemble pas au nôtre, qui est différent de celui des Chinois. Car les Chinois eux-mêmes ont le leur, et plus en plus compliqué et moins savant et ressemble au billard hollandais.

Le carambolage est un art qui a ses maîtres, dont les plus connus ont été l'Anglais Robert; les Américains Blosson et Beckon; les Français, Feytaud, celui qui a inauguré le jeu de la table; Saurer, qui a découvert le jeu d'effet; Mingot, l'auteur de l'effet rétrograde, et le plus célèbre de tous, Vigoroux.

On sait que les billards sont taxés. Paris paye 60 francs par an; les autres villes payent 30 francs par an; les autres villes payent 15 francs pour les villes de 10.000 à 50.000 habitants; 6 francs pour les autres villes.

Malgré cela, il y avait encore, en France, en 1913, 85.845 billards déclarés et 801 non déclarés. C'est naturellement le département de la Seine qui en possède le plus : 7.067; puis viennent la Seine-et-Oise, avec 7.067; la Seine-et-Marne, 3.025; la Loire, 2.102; l'Oise, 2.064; la Gironde, 2.059; la Vendée, 1.346; le Rhône, 1.205.

Conseil municipal de Tourcoing

SEANCE DU SAMEDI 27 DECEMBRE 1913

UNE OPERATION SENSATIONNELLE

La Ville cède à une Société industrielle la gestion de l'usine municipale à gaz

LE BUDGET DE 1914

Vote de dix centimes additionnels

LES BUDGETS DES HOSPICES, DU BUREAU DE BIENFAISANCE, DES EAUX, DU COLLEGE DE JEUNES FILLES. — LE THEATRE MUNICIPAL. — LA VOIRIE. — L'USINE D'ELECTRICITE.

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni samedi pour la dernière session ordinaire de 1913.

La séance s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Dron, maire, assisté de ses quatre adjoints : MM. Leduc, Honoré, Vandevienne et Brassart.

La plupart des conseillers sont présents. La salle est, pour la première fois, éclairée à l'électricité.

M. Rollin est nommé secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance n'étant pas terminé, lecture ne peut en être donnée. M. Destombes regrette ce retard. M. Dron l'explique par le surcroît de travail qui a été imposé aux employés.

AFFAIRES DIVERSES
On aborde l'ordre du jour. Le Conseil approuve l'emploi du crédit des dépenses imprévues. Il admet en cotés irrécouvrables une somme de 8.000 francs environ.

LE THEATRE
Un crédit de 10.000 francs supplémentaire pour dépenses du théâtre pendant ce dernier trimestre est demandé.

M. le maire expose que ces dépenses ont été nécessitées par l'appel de vedettes qui ont donné du relief au théâtre, mais qui coûtent cher. Il faudra donc, dit-il, étudier la question pour savoir s'il faut continuer ce système ou un autre, ou du moins si on le continue, de voir s'il n'y a pas d'économies à faire sur la troupe de drame et de comédie.

M. Darras se plaint qu'il y ait trop d'entrées de faveur. M. le maire le conforte. Il n'y en a pas, dit-il, il y a seulement des réductions consenties aux fonctionnaires.

M. Destombes remarque qu'on parle de faire des économies, alors que le théâtre devra au contraire, à la saison prochaine, faire un effort pour lutter contre la concurrence du nouveau théâtre de Lille.

Finalement les 10.000 francs sont votés.

LE BUDGET DU BUREAU DE BIENFAISANCE POUR 1914
M. Valin donne lecture d'un rapport sur le projet de budget pour 1914 présenté par le Bureau de Bienfaisance.

La subvention de la ville reste fixée à 238.000 francs. Le budget se balance comme suit : Recettes, 382.004; dépenses, 381.143. Excédent de recettes, 921 fr.

Le Conseil approuve ce rapport.

LE BUDGET DES HOSPICES POUR 1914
Il en est de même du rapport du même M. Valin sur le budget présenté par les Hospices. Celui-ci se balance à 780.000 fr. environ, avec un excédent de recettes de 93 fr. La subvention de la ville reste la même que l'an dernier, soit 215.000 francs.

LE BUDGET DU COLLEGE DES JEUNES FILLES
Budgets de l'Internat et de l'Externat

Au nom de la Commission des finances, M. Valin présente un rapport sur le budget primitif 1914 du Collège des jeunes filles, arrêté le 18 novembre par le Conseil d'administration de cet établissement.

Externat : recettes, 40.148 francs; dépenses, 37.298 fr., soit un excédent de recettes de 2.850 francs.

Les recettes comprennent 18.300 francs de rétribution scolaire; 13.610 francs de subvention de l'Etat; et 18.230 francs de subvention de la ville.

Internat : recettes et dépenses se balancent à 57.310 francs. La subvention communale est de 14.905 francs. Les rétributions scolaires sont de 34.005.

Ces budgets sont adoptés.

MARCHES DIVERS
Le Conseil approuve une série de marchés passés pour les divers services municipaux.

TRAVAUX : MM. Victor Hecelle et L. Maréchal, de Tourcoing, pour installation de lavabos et urinoirs à l'Hôtel de Ville, ont consenti un rabais de 20,33 % sur un devis de 3.000 fr., et ont exécuté le travail. — M. Catez-Bodin, tapissier, à Tourcoing, marché de 810 fr. pour installation de linéoleum à la Mairie. — M. Engels, fondeur à Lille, marché de 475 francs pour fourniture d'un palmier en bronze avec insigne de la médaille de 1870, à placer au cimetière, sur le monument des soldats morts pour la Patrie.

— M. Burms-Demay, marché de 3.443 fr. pour installation d'appareils de chauffage au théâtre, à l'Hôtel des Postes, à l'Ecole des Beaux-Arts et à la Mairie.

— M. Deslèves frères, de Lille, marché de 2.416 francs pour fourniture de tapis devant garnir la salle du Conseil municipal et celle de l'Administration. (11 fr. 40 le mètre, nous comprise) conditions les meilleures obtenues par adjudication restreinte.

Service d'électricité : Société Industrielle des Téléphones de Paris. Marché de 6.000 fr. pour fourniture de sectionneurs, coupe-circuits, disjoncteurs, etc. Ce marché est la continuation, à de meilleures conditions, de celui passé avec cette société par l'Energie Electrique qui avait été jusqu'ici entrepreneur général pour la ville. Ce marché est fait pour une période de 5 ans.

L'éclairage public à l'électricité
Le Conseil autorise l'administration à passer un marché de 1.125 francs avec M. Heller, de Paris, pour fourniture de lampes à incandescence et d'armatures pour l'éclairage public à l'électricité des places centrales de la ville.

Le service d'électricité a, en effet, fait passer à un essai des groupes de lampes à incandescence et a reconnu que celles-ci sont beaucoup plus avantageuses que les lampes à arc actuelles. L'éclairage par arc revient actuellement à 0 fr. 20 par lampe et par heure. Avec les lampes à incandescence, le coût ne serait que de 0 fr. 10.

On profitera de l'occasion de cette substitution pour ajouter quatre groupes de lampes qui seront placés de façon à mieux éclairer les angles et les contours de l'église Saint-Christophe, où le mouvement et la circulation sont très intenses.

Le Conseil municipal de Tourcoing a autorisé la cession de la voie projetée.

UNE OPERATION SENSATIONNELLE

de l'Usine municipale à gaz par une Société industrielle

Une redevance annuelle de 500.000 francs Le gaz à 0,15 centimes

M. le Maire entretient alors le Conseil d'un projet véritablement sensationnel. Celui de la cession de l'Exploitation de l'usine municipale de gaz par une société industrielle.

Voici les grandes lignes du rapport que le maire présente aux conseillers à ce sujet :

LA GENÈSE DE L'OPERATION
« Le rapport sur le budget n'a pas fait état, dit-il, de cette transformation que nous étudions depuis deux mois et même ne l'a pas laissée deviner parce que la plus grande discrétion nous était imposée pour la mener à bonne fin, ce qui n'a été accompli, sans restriction, par le Conseil, que le 22 décembre 1913 ».

L'IMPOSSIBILITE D'UN EMPRUNT
M. le maire explique alors que l'emprunt qui se dégraderait du rapport annuel du directeur, M. Bernard, n'était pas des plus favorables; et il semblait que notre directeur était quelque peu désemparé par les difficultés qu'il rencontrait.

Les stocks de coke ne s'entreposent pas, le charbon subissant une hausse, il fallait faire des travaux importants... et la situation lui apparaissait comme devant être tendue et momentanément mauvaise.

Cette situation a été analysée par le directeur de notre part à l'égard de l'éventualité d'un nouvel emprunt, n'étant pas sans l'inquiéter et lui causer quelque désagréablement.

Cette situation a été analysée par le directeur de notre part à l'égard de l'éventualité d'un nouvel emprunt, n'étant pas sans l'inquiéter et lui causer quelque désagréablement.

LES PROPOSITIONS
« Précisément à la même époque, déclame M. le maire, des ouvertures amicales et non recherchées, nous étaient faites en vue d'une entente avec une Compagnie industrielle pour l'exploitation de l'usine. Vous ne le croirez pas si nous disions que ces ouvertures nous furent faites; nous avions bien des raisons, raisons de doctrines, d'intérêt et de sentiment pour les repousser. Et cependant, instinctivement la curiosité de connaître ce qu'on nous proposait, nous aidant, nous sentions qu'il n'y avait pas lieu de leur opposer une fin de non recevoir formelle. Puis, un peu à la fois, nous nous trouvions ébranlés au fur et à mesure que les propositions prenaient corps et devenaient plus précises, plus avantageuses pour la ville, plus rassurantes aussi bien pour le personnel dont nous entendions défendre la situation privilégiée, que pour les consommateurs, qui devaient réaliser une notable économie ».

« Le même travail de fêchissement qui s'opérait dans notre pensée, jusque la refractaire par principe et par tradition, à toute idée de renonciation au caractère municipal de l'exploitation, nous le découvrions dans l'esprit de nos collègues, messieurs les adjoints, qui étaient dans la confiance et nous secondaient de leurs avis judicieux ».

L'administration examina alors les projets soumis lui à cet effet.

LES CONDITIONS DE L'OPERATION
« Ce que nous proposons, dit le maire, est un système mixte entre l'association d'une ville avec une Compagnie, comme à Paris, et la concession avec participation forfaitaire, comme à Roubaix. La ville se dégage des soucis des charges, des risques et des pertes de l'entreprise, délègue à une Compagnie industrielle l'exploitation technique ».

« Le caractère de propriété municipale sera conservé et rattaché jusqu'à l'entière fin de ce contrat à la ville ».

« L'usine municipale, Compagnie industrielle, sera chargée de l'exploitation technique ».

« Ce dernier mot est écrit dans un gros trait de crayon bleu ! »

« La ville garde la direction et le charge de la rémunération du personnel proposé à l'éclairage public. Le personnel occupé par l'usine, ouvriers et employés, trouvera, dit le maire, dans le contrat, toutes les garanties que lui donnait le statut qui lui a été octroyé ».

« La Compagnie aura la jouissance de l'usine pour quarante ans, comme un locataire à la jouissance de la maison d'un propriétaire, à qui il devra la restituer à terme, c'est-à-dire à l'expiration de ce contrat, sans aucune déduction, sans aucune addition de toutes sortes, le tout en bon état d'entretien, (sauf les travaux faits dans la dernière partie de la concession, c'est-à-dire après la vingt et unième année) et qui ne seraient pas complètement amortis ».

« Pour cela, la Compagnie offre : 1^o de garantir pendant les quarante ans du contrat une somme forfaitaire de 500.000 francs; 2^o de verser supplémentairement à partir de 1916, 10 % de certain, provenant de la vente du gaz (sauf celui de l'éclairage public) au delà d'une production de 7 millions de mètres cubes, qui sera vraisemblablement atteinte en 1914 ».

« L'usine municipale est prospère; les bénéfices enregistrés annuellement en augmentent. Peut-être, cependant, s'atteint son apogée pour ce qui est de sa gestion par la ville ».

« Se mettra en garde contre l'éventualité d'une diminution des bénéfices, qui risquerait de rompre l'équilibre de notre budget et consolider les résultats acquis pour une période de quarante années, nous semble constituer pour la ville une juste rémunération de ses efforts dans le passé, un bon placement de ses fonds, et une garantie de son avenir ».

« Nous nous pensions avoir en vue et qu'on nous pensait légitimement attendre d'une administration municipale. Le reste est affaire de spéculation, de recherche de bénéfices financiers dont nous n'avons pas à nous occuper ».

LA PORTEE DE L'OPERATION
Ce rapport explique ensuite comme suit la portée de l'opération :

« L'usine municipale est prospère; les bénéfices enregistrés annuellement en augmentent. Peut-être, cependant, s'atteint son apogée pour ce qui est de sa gestion par la ville ».

« Se mettra en garde contre l'éventualité d'une diminution des bénéfices, qui risquerait de rompre l'équilibre de notre budget et consolider les résultats acquis pour une période de quarante années, nous semble constituer pour la ville une juste rémunération de ses efforts dans le passé, un bon placement de ses fonds, et une garantie de son avenir ».

« Nous nous pensions avoir en vue et qu'on nous pensait légitimement attendre d'une administration municipale. Le reste est affaire de spéculation, de recherche de bénéfices financiers dont nous n'avons pas à nous occuper ».

LES RESULTATS POUR LES CONSOMMATEURS
Le rapporteur arrive à parler des consommateurs. Après avoir rappelé les fluctuations du tarif pratique à Tourcoing, qui fut de 20, 15, puis 17 centimes le mètre cube, il annonce que l'accord s'est fait avec la Compagnie sur le prix de 15 centimes, tarif qui sera appliqué le jour où la Société industrielle prendra en mains la gestion de l'usine.

« Mais, me dit M. le Maire, une économie de 90 à 100.000 francs pour les consommateurs. A lui seul, ajoute-t-il, ce résultat justifierait le contrat propre, au moment en effet où on demande aux Tourcoingiens un supplément de contributions de 124.000 francs ».

« Pour les abonnés au compteur à paiement préalable, le prix actuel sera diminué également de 0,02 cent. au mètre cube ».

« Le rapport renouvelle ensuite l'assurance que toutes les garanties que le personnel municipal avait obtenues le 12 septembre 1912 lui sont garanties. L'envisage ensuite la situation du directeur actuel qui, sans doute, ne restera pas dans l'affaire, et pose le principe d'une indemnité ».

CONCLUSIONS
« L'opération conclut comme suit : « Une occasion comme celle-ci, de réaliser une excellente affaire, ne se reproduit pas sans doute, si vous ne pouvez vous en saisir. C'est alors à vous, messieurs les conseillers municipaux, de saisir l'occasion de cette affaire, de saisir l'occasion de cette affaire, de saisir l'occasion de cette affaire ».

« Une fois que le gaz est chose difficile à manier pour lui faire produire tout son rendement. Nous n'avons pas voulu qu'on lui dise de nous, qu'avons la charge de l'administration, si l'emprunt n'est pas à la ville des déceptions, que nous n'avons pas à prévoir et à craindre ».

« Personne, en tous cas, ne croit que c'est pour nous débarrasser d'un grand poids (bien que l'usine à gaz donne à elle seule plus de produit que toutes les autres usines réunies) que nous avons proposé cette solution qui nous a été imposée par la situation ».

« M. le Maire met aux voix l'ajournement de l'affaire. La minorité le vote. La majorité vote la discussion immédiate. M. Pierpont. — C'est un aveu d'impuissance. M. Darras. — Ou de puissance. M. Pierpont. — Avant, à l'usine à gaz, tout était bon. Maintenant tout est mauvais. M. Dron. — Il me reste à vous rappeler que vous n'avez aucune inquiétude à avoir sur les résultats de l'opération ».

L'EXAMEN DU CONTRAT
On passe à l'examen du contrat article par article. Le maire dit qu'il espère le voir entrer en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Quelques explications inévitables sont demandées par quelques conseillers. Le maire répond par le rapporteur.

« Le projet de contrat est passé entre M. le maire et M. Jacques André, ingénieur, 8, rue de la Tour-de-Dames, à Paris, agissant au nom et pour compte d'une société anonyme française à constituer ».

« Les articles sont la fixation précise des conditions de l'opération, telles qu'elles ont été exposées par le rapport du maire ».

« A signaler que la Société devra être constituée au plus tard six semaines après l'approbation du traité par l'autorité supérieure, et qu'elle assurera le service le premier jour de mai qui suivra sa constitution définitive ».

« Le cautionnement sera de 300.000 francs jusqu'au jour où les travaux exécutés par la Société atteindront cette somme. Ce jour-là, le cautionnement sera réduit à 50.000 ».

« La Société s'engage à n'employer que du personnel français, sauf pour des besoins nécessitant des aptitudes ou des connaissances que ne possèdent pas les Français ».

« La ville s'engage à consacrer un minimum de 80.000 mètres cubes pour l'éclairage public ».

« L'article 30 stipule que le raccordement à la canalisation mère, ainsi que la pose des colonnes montantes et des compteurs, sont effectués gratuitement pour autant qu'il s'agit d'installations neuves et définitives, que le compteur soit situé dans une place attenante à la façade et que l'ensemble à raccorder se trouve à front de rue ».

« Les prix du gaz sont les suivants : Pour la ville : le mètre cube éclairage public... 8 centimes; Bâtiments municipaux... 13 centimes; Pour les particuliers : le mètre cube éclairage... 15 centimes; Chauffage et force motrice... 14 centimes; Forains... 20 centimes; Bellons... 10 centimes ».

« Le prix du mètre cube consommé par les abonnés jouissant de l'installation gratuite est majoré de 8 centimes ».

LES DECLARATIONS DU MAIRE
M. le maire rappelle en quelques mots les principaux points de son rapport. Il annonce ensuite qu'il se rendra, samedi soir, à la mairie, où il sera accompagné de M. Pierpont, qui a déposé le cautionnement de 300.000 francs.

« L'annonce aussi qu'il s'est rendu samedi soir à l'usine à gaz, que les ouvriers ont été réunis et qu'il leur a expliqué l'affaire. Il a profité également de la présence de plusieurs futurs administrateurs pour assurer le personnel de leur bienveillance. Ces personnes ont approuvé entièrement ses paroles et ont apporté la même assurance ».

« M. le maire a dit aussi aux ouvriers que ce n'était pas sans être sûr que la ville se résignait à les quitter, mais enfin, la raison l'a emporté et aussi l'intérêt de la ville ».

« M. le maire ajoute encore que s'il n'a pu prévenir personne avant le dernier moment, c'est qu'il ne voulait pas être paralysé par des démarches qui se produisent toujours quand une affaire de ce genre est ébruitée ».

« La société est sérieuse. Elle consolide pour nous les bénéfices que nous réalisons, mais que nous courons les risques de ne pas faire. La société est mieux placée que nous pour faire de la publicité, développer la consommation du gaz ».

« La société veut se concilier les sympathies de la population. Moi-même, dit M. Dron, j'ai tenu à ce qu'elle vienne ici non pas pour pressurer les habitants mais pour leur servir. Naturellement elle fera ses affaires, mais elle veut le faire avec honneur, et de façon à ce que personne ne soit mécontent ».

« M. Destombes demande la parole. Il émet quelques craintes pour le personnel. M. le maire assure que celui-ci a les mêmes garanties que celles du statut municipal ».

M. PIERPONT DEMANDE L'AJOURNEMENT
M. Pierpont présente alors les observations suivantes :

« Je suis très étonné, dit-il, de la façon dont vous présentez l'affaire. Vous la travaillez depuis longtemps et personne ne sait rien. Vous causez aussi comme si la chose était déjà faite. Vous avez déjà accepté le cautionnement ».

« Nous, nous avons reçu le rapport hier soir à neuf heures. Il y en a beaucoup d'entre nous qui n'ont même pas eu le temps de le lire ».

« De plus, pour le principe, je trouve que si la Compagnie peut faire des bénéfices, la ville peut continuer à en faire elle-même. On pourrait donc continuer. Si vraiment il y a une transformation à étudier, je demande l'ajournement de la question ».

M. DRON RECLAME LE VOTE IMMEDIAT
M. Dron répond à M. Pierpont. — Une affaire de ce genre, dit-il, ne peut être publiée à l'avance. Les conseillers municipaux ont été avertis quand ils devaient l'être. Je n'ai jamais considéré l'affaire comme faite avant votre ratification. Mais je ne pouvais me présenter à vous sans des engagements précis. Je m'oppose à tout ajournement, car le projet a été très étudié et tout a été pesé mot par mot. Je ne dénie pas toute compétence aux conseillers municipaux, mais enfin vous reconnaîtrez que dans cette question vous n'auriez pu étudier l'affaire mieux que cela n'a été fait ».